



République Française

COMMUNE D'ILLHAEUSERN

PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 septembre 2026

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

L'an deux mil vingt-six, le 21 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : Mme Chantal RABOLIN-MEINRAD, M. Robertino GIULIANO,
Mme Maryse KOHLSTOCK, Adjointe au Maire
Mesdames et Messieurs Philippe MULLER, Luc MEINRAD, Stéphanie MENGES,
Marie ANDRES, Julie HAAS, Hélène KLEINDIENST, David SCHMITT, Marine
THIRIET, Matthieu KIENLEN.

Membres absents excusés : Yannick SCHULZE donne procuration à David SCHMITT
Edouard BAUMANN donne procuration à Jean-Claude HIRN

Secrétaire de la Séance : Mme Stéphanie MENGES.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Intervention Mme Laurianne GROSS – Directrice de l'Office du Tourisme
2. Approbation des procès-verbaux de la séance du 05.06.2026
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire
4. Désignation des délégués au sein de Natura 2000 - Rhin-Ried-Bruch
5. Occupation du domaine public – installation d'infrastructures de recharges pour les véhicules électriques
6. Finances
 - 6.1. Subvention classe verte 2027
 - 6.2. Appartement communal – travaux d'aménagement d'une douche
 - 6.3. Révision des tarifs communaux
7. Rapport et comptes-rendus de commissions
8. Divers

M. le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Au préalable, il soumet à l'assemblée l'adjonction d'un point à l'ordre du jour :
Point 6.2 : Finances : Appartement communal – travaux d'aménagement d'une douche.
Adjonction approuvée à l'unanimité.

1 Intervention de Madame Laurianne GROSS – Directrice de l'Office du Tourisme

Un changement d'usage consiste à transformer un local d'habitation en un autre usage, le plus souvent pour de la location touristique de courte durée. La collectivité dispose ainsi de moyens d'action pour réguler son territoire :

- **Un outil de régulation du logement :** Il permet de lutter contre la pénurie de logements permanents et l'envolée des prix de l'immobilier.
- **La lutte contre la fraude :** La collectivité dispose de pouvoirs de contrôle et de sanctions financières contre les propriétaires qui louent sans autorisation.

Une délibération permet à une commune d'encadrer ou d'instaurer un régime d'autorisation préalable pour le changement d'usage d'un local d'habitation. Dans ce contexte, Mme Laurianne GROSS, Directrice de l'Office du Tourisme du Pays de Ribeauvillé expose l'encadrement du dispositif au conseil municipal.

2 Approbation des procès-verbaux des séances du 05.06.2026

DCM 2026.09.21-01

Le 5 juin 2026, le conseil municipal a organisé 2 séances, la première consacrée à l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales, la seconde aux points divers d'une séance ordinaire.

Les deux procès rédigés n'appellent pas d'observations de la part de l'assemblée. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents et signés.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Délégations du Conseil Municipal au Maire

DCM 2026.09.21-02

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat tout ou partie des attributions de cette assemblée. Le 30 mars dernier, le Conseil Municipal a attribué au Maire 19 délégations sur les 31 proposées.

Il est proposé de rajouter une délégation portant sur les marchés et accords cadre

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. » Délégation attribuée à concurrence de 50 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **Attribue** au Maire la délégation complémentaire citée ci-dessus à concurrence de 50 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget ; conformément à l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour toute la durée du mandat.
- **Décide** qu'en cas d'absence ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude des missions qui lui sont déléguées par le conseil municipal, par un adjoint dans l'ordre de nomination.
- **Dit** que les décisions à prendre en vertu de la présente délégation pourront être signées dans tous les cas par le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation.
- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Désignation des délégués au sein de Natura 2000 – Rhin Ried-Bruch

DCM 2026.09.21-03

Natura 2000 Rhin Ried Bruch traite de la protection de l'environnement, et plus précisément de la préservation de la diversité biologique et de la valorisation des territoires.

Il convient de désigner les délégués pour participer aux comités de pilotage du réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de ne pas procéder à la nomination des délégués au scrutin secret.
- **Désigne** Monsieur Luc MEINRAD délégué titulaire et Madame Chantal RABOLIN-MEINRAD déléguée suppléante.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Occupation du domaine public - installation d'infrastructures de recharges pour les véhicules électriques

DCM 2026.09.21-04

La Commune d'Illhaeusern a été sollicitée pour l'installation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques sur le territoire de la commune. Deux emplacements sont proposés : une borne place de l'église et l'autre au stade de foot.

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la Commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Les conditions d'attribution des offres sont les suivantes :

Les critères intervenant au moment de l'analyse de la candidature sont

- Garanties et capacité technique et financière ;
- Références ;
- Rapidité d'intervention ;
- Qualité et coût du service final pour les usagers ;
- Interopérabilité de l'offre

Jugement des offres

- **Expériences et références** : Le candidat justifiera de ces expériences, de ces références et de ces capacités dans le domaine de la mobilité électrique. Ce critère sera examiné à concurrence de 40 % au regard du jugement des offres.
- **Insertion dans l'espace et respect de l'environnement de la Commune** : Le candidat proposera un descriptif de l'aménagement de la borne et de son implantation. Une attention particulière sera portée à la quantité du mobilier urbain installé et aux dimensions de ce dernier (limiter les obstacles) ainsi que les capacités d'évolution technologique dans le temps de celui-ci et son impact environnemental. Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % au regard du jugement des offres.
- **Tarifs** : Le candidat indiquera le prix de la charge qu'il propose à l'utilisateur (fournisseur de services de mobilité électrique). Le candidat devra clairement indiquer le coût restant à charge de la commune. Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % au regard du jugement des offres.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'avis de publicité pour manifestation d'intérêt concurrente pour l'installation d'infrastructures de recharges pour les véhicules électriques.
- **Valide** les critères de sélections des candidats.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 13 Contre : 2 Abstentions : 0

(Votes contre : Marine THIRIET, Matthieu KIENLEN)

6 Finances

6.1 Subvention classe verte 2027

DCM 2026.09.21-05

Monsieur le Maire fait référence à une demande de subvention formulée par Madame Nathalie FAIVRE, directrice des Ecoles, concernant un projet de classe verte pour tous les enfants de l'école, soit au total 51 enfants.

Programmation au centre « LA CHAUME » à Orbey :

3 jours pour tous les enfants de maternelle du mercredi 26 au vendredi 28 mai 2027

5 jours pour les enfants d'élémentaire du lundi 24 au vendredi 28 mai 2027

Le coût de cette classe verte (hors subventions/activités sportives/transport) : 17 191.50 €
(à réactualiser selon le nombre effectif d'enfants inscrits).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** un accord de principe pour le versement d'une subvention équivalente à 12€/enfant/nuit.
- **Dit** que le montant définitif sera inscrit au budget primitif 2027.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.2 Appartement communal M. & Mme Bedez – travaux d'aménagement d'une douche

DCM 2026.09.21-06

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande faite par M. et Mme Bedez, locataires de l'appartement communal d'habitation situé 2 rue de Collonges au Mont d'Or (au premier étage de l'école), pour réaliser des travaux d'aménagement de la douche.

Ces travaux visent notamment à adapter le logement à la perte d'autonomie des locataires en place. Le projet d'aménagement prévoit le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, la pose d'un carrelage, d'un meuble vasque et d'une barre d'appui. Le coût des travaux s'élève à 7 783.31 € TTC.

Les époux Bedez bénéficieront d'aides de la CeA et sollicitent une contribution financière de la commune. Considérant les problèmes récurrents d'écoulement constatés dans ce logement communal, Monsieur le Maire propose de fixer la participation de la commune à 50 % du reste à charge.

Récapitulatif du plan de financement

Coût des travaux	7 783.31 € TTC
Participation de la CeA/Autonomie : APA à domicile	1 948.30 €
Participation de la CeA/Fonds Alsace développement	1 415.15 €
Total des aides accordées par la CeA	3 363.45 €
Reste à charge de M. & Mme Bedez	4 419.86 € TTC
Participation de la commune 50 % du reste à charge :	2 209.93 € arrondi à 2 210 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne** son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une douche.
- **Accorde** une subvention de 50% du reste à charge, soit 2 210 € à verser sur justification des factures acquittées.
- **Inscrit** les crédits au budget communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

6.3 Révision des tarifs

DCM 2026.09.21-07

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2027.

	01/01/2024	01/01/2027
GARNITURES - les garnitures ne sont plus louées à compter du 01/01/2027		
Garniture complète (1 table et 2 bancs)	5,00 €	0,00 €
Table seule	3,00 €	0,00 €
Banc seul	2,00 €	0,00 €
Bancs x 2	4,00 €	0,00 €
LOCATION DE LA SALLE DES FETES		
Particuliers de la Commune (uniquement)		
Forfait week-end	400,00 €	400,00 €
Montant de la caution	1 000,00 €	1 000,00 €
Associations Illhousiennes		
Location de la salle : gratuit + fluides + charges		
Location de la salle	gratuite	gratuite
Fluides (électricité + gaz suivant relevés compteurs)	au relevé	au relevé
Forfait charges	20,00 €	30,00 €
Forfait annuel pour activités périodiques		
activités périodiques (répétitions théâtre)	/	/
activités extra-scolaire... - (Ill aux Enfants)	30,00 €	30,00 €
Cas particuliers		
Location entreprise à la 1/2 journée		125,00 €
Location entreprise à la journée (8H -18H)	250,00 €	250,00 €
Location pour enterrement (Illhousiens)	gratuit	gratuit
Location action scolaire	gratuit	gratuit
Location en semaine à but lucratif (forfait 2 H)	20,00 €	0,00 €
Location pour exposition (forfait semaine)	800,00 €	800,00 €
Location vidéoprojecteur + boîtier	caution 1.000 €	caution 1.000 €
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL		
Location à la 1/2 journée	150,00 €	150,00 €
Location à la journée	250,00 €	250,00 €
Location sur plusieurs jours	100 €/jour supp	100 €/jour supp
SALLE DES COMMISSIONS		
Location forfaitaire	30,00 €	30,00 €
AUTRES LOCATIONS DIVERSES		
Panneau Publicitaire près Mairie	/	/
Puit public annuel	40,00 €	0,00 €
Pompe vide cave	25,00 €	25,00 €
Droit de place (par passage)	12,00 €	15,00 €
Droit de place (par passage) - raccordement électrique	5,00 €	6,00 €
Photocopie A4 N&B	0,30 €	0,30 €
Photocopie A4 couleur	0,60 €	0,60 €
Photocopie A3 N&B	0,45 €	0,45 €
Photocopie A3 couleur	1,00 €	1,00 €
CONCESSIONS CIMETIERE		
Tombe 2m ² durée 15 ans	75,00 €	85,00 €
Tombe 2m ² durée 30 ans	150,00 €	165,00 €
Tombe 4m ² durée 15 ans	150,00 €	165,00 €
Tombe 4m ² durée 30 ans	300,00 €	330,00 €
Cavurne durée 15 ans	150,00 €	165,00 €
Cavurne durée 30 ans	300,00 €	330,00 €
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT		
prix au m ³ (tranche1 : de 1 à 6,000 m ³ conso)	0,13 €	0,13 €
tranche 2: de 6.000 à 12.000 m ³ ***	0,10 €	0,10 €
tranche 3: de 12.000 à 24.000 m ³ ***	0,08 €	0,08 €
tranche 4: de 24.000 à 50.000 m ³ ***	0,07 €	0,07 €
tranche 5: au-delà de 50.000 m ³ ***	0,05 €	0,05 €
*** dégrèssivité optionnelle / concerne que les professionnels		

DELIBERATION ADOPTEE

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

7 Rapport et comptes-rendus de commissions

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits du budget principal 2026

Le Conseil Municipal a adopté le budget le 13 avril 2026 avec autorisation de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel. Cette faculté a été utilisée pour les virements suivants :

Investissement	2031	2315	2151
	Frais d'étude	Installation voirie	Réseaux voirie
BP 2026	5 563,00	42 057,00	14 800,00
Visualing - diagnostic des ponts - 8 964 €	8 000,00		-8 000,00
Solde des travaux de voirie - RD106 - 15 000 €		1 000,00	-1 000,00
Nouveau solde BP	13 563,00	43 057,00	5 800,00

Représente 2,30% en matière de fongibilité des crédits

Fonctionnement	66111	615228
	Intérêts sur emprunts	Entretien autres bâtiments
BP 2026	3 000,00	5 000,00
régularisation échéance	500,00	-500,00
Nouveau solde BP	3 500,00	4 500,00

Représente 0,086% en matière de fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal prendre acte de cette communication.

Ateliers ensoleillés

Rapporteur Maryse Kohlstock : les cours des vacances d'été pour les enfants du 17 au 21 août 2026 se sont bien déroulés.

Commission Fêtes et Cérémonies

Rapporteur M. Robertino GIULIANO : la commission se réunira le 5 octobre prochain pour la préparation de la fête des aînés.

Commission Environnement et fleurissement

Rapporteur Mme Chantal RABOLIN-MEINRAD : la commission environnement se réunira le 29 septembre à 18 heures avec la commission fleurissement et les deux employés communaux. Une tournée à vélo est prévue.

Commission Communication

Rapporteur Mme Chantal RABOLIN-MEINRAD : la commission se réunira au mois d'octobre pour la préparation du prochain bulletin communal.

Tournée du fleurissement :

Rapporteur Maryse Kohlstock : le jury du fleurissement a réalisé sa tournée le 21 juillet dernier.

Amicale des élus

Rapporteur M. David SCHMITT : Toutes les démarches ont été réalisées auprès de la banque pour le transfert de la gestion du compte bancaire de l'amicale.

8 Divers

Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.

Divers

- **Coût du périscolaire – Intervention de M. Le Maire**
En l'absence de M. Edouard Bauman qui avait souhaité aborder ce sujet, le débat sera reporté à une séance ultérieure. D'ores et déjà, les élus s'interrogent sur le coût élevé du service.
- **Zonage d'assainissement – Intervention de M. Le Maire**
Une nouvelle demande d'évaluation environnementale a été déposée le 21 juillet. Le délai d'instruction est de trois mois. Par ailleurs, le commissaire enquêteur cesse son activité. Le tribunal nommera un nouvel intervenant.
- **Proposition d'installation de panneaux photovoltaïques à l'étang de pêche – Intervention de M. Le Maire**
Ce projet permettrait d'alimenter tous les bâtiments communaux. Il sera étudié lors du budget 2027.
- **Bancs de convivialité – Intervention de M. Le Maire**
Les 3 bancs achetés par la commune seront placés à l'église, devant la maison du pêcheur et à l'écluse.
- **Arrêt de bus complémentaire – Intervention de Mme Julie HAAS**
Mme Haas souhaite qu'une étude soit menée pour l'installation d'un arrêt de bus complémentaire route d'Elsenheim, devant l'entreprise Zimmermann. Cette décision étant tributaire du gestionnaire du réseau de transport, une demande sera formulée auprès de la Région Grand Est.
- **Panneaux directionnels – Intervention de Mme Julie HAAS**
Aucun panneau n'indique la direction d'Elsenheim au niveau du rond-point. La route départementale étant sous la compétence de la CeA, une demande sera formulée en ce sens.
- **Eclairage nocturne dans la commune – Intervention de Mme Julie HAAS**
La coupure de l'éclairage public présente un danger à certains endroits (chemin reliant le terrain de foot au pont, les passages piétons...) Il est proposé d'étudier l'installation d'éclairages solaires avec détecteurs de mouvements.
- **Stationnement rue des Fleurs – Intervention de M. Matthieu KIENLEN**
La circulation devient problématique dans la rue des Fleurs lorsque certains riverains stationnent leur véhicule devant leur propriété. Il est rappelé à chacun l'importance de veiller à ne pas entraver la circulation et de faire preuve de civisme et de bon sens.
- **Tenir les chiens en laisse – Intervention de Mme Julie HAAS**
Les chiens non tenus en laisse représentent un risque pour les autres usagers de l'espace public. Afin de préserver la sécurité de tous, il est nécessaire de rappeler aux propriétaires de chiens qu'ils doivent respecter les règles en vigueur. Une information en ce sens a été publiée dans la circulaire du mois de juin. Une publication sera faite sur intramuros.
- **Ouverture du silo Reist les week-ends du 16 octobre au 7 novembre.**
- **Distribution de la prochaine circulaire à la mi-octobre.**

Dates à retenir

26.10.2026	Conseil Municipal à 19h30
07.11.2026	Banque alimentaire de 10 h à 12h (Mmes Maryse Kohlstock et Stéphanie Menges)
11.11.2026	Cérémonie du 11 novembre à 11h
30.11.2026	Conseil Municipal à 19h30
08.12.2026	Marché de la St Nicolas
03.01.2027	Vœux du Maire à 16h

Clôture de séance à 21h30

Le Maire,
Jean-Claude HIRN